

Formalités pour l'inscription à l'école maternelle

Pour préinscrire votre enfant à l'école maternelle, rendez-vous à la mairie de votre domicile **avec les documents suivants** :

- ^ le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- ^ un justificatif de domicile
- ^ un certificat médical attestant que l'enfant a reçu toutes les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique....

La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant.

Il faut ensuite vous présenter à l'école. L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :

- ^ du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- ^ du certificat d'inscription délivré par la mairie
- ^ un certificat médical attestant que l'enfant a reçu toutes les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique....

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.